

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 JANVIER 2026 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

MEMBRES
PRESENTS : **33**

MEMBRES
REPRESENTES : **5**

MEMBRES
ABSENTS : **2**

DATE DE LA
CONVOCAION :
02 JANVIER 2025

DELIBERATION
2026-06

OBJET :
**SALON DES ARTS DE
LA VILLE EXERCICE
2026 - FIXATION DES
MODALITES
D'ATTRIBUTION DES
PRIX ACCORDES**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Valérie SANNA donne procuration à Sophie CUCCHI-GILAS
Corinne D'ONORIO DI MEO donne procuration à Antonio MUJICA
Kamel BELARBI donne procuration à Alain GIUSTI

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Étaient absents et non représentés lors de la séance :

Monsieur Bruno PRIOURET
Madame Fouzia BOUKERCHE

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'à l'occasion du Salon des Arts qui se déroulera en 2026, la commune souhaite décerner, par l'intermédiaire d'un jury, seize prix sous forme de bons d'achat récompensant les exposants du salon.

Ainsi, il est proposé de répartir comme suit les prix :

- 16 prix de 20,00 euros chacun, soit une valeur totale de 320,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De fixer les modalités d'attribution des prix récompensant les exposants du Salon des Arts de la ville qui se déroulera en 2026, comme suit :

- 16 prix de 20,00 euros chacun, soit une valeur totale de 320,00 €.

Article 2 :

De décider que ces prix seront attribués sous forme de bons d'achat.

Article 3 :

De dire que la dépense sera imputée au budget communal.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Adoptée à l'UNANIMITE des suffrages
exprimés

**Le Maire,
Hervé GRANIER**



**Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE**

